

Les TPE seront-ils prêts ?

Les terminaux de paiement devront passer deux échéances impératives : l'euro d'ici fin 2001, la migration vers le standard EMV d'ici mi-2003. Les constructeurs craignent un engorgement en fin d'année. Les banques ont quelques mois pour convaincre leurs clients commerçants d'anticiper le mouvement.

Bertrand Knopf
Vice-président e-payment
SchlumbergerSema

— Les recensements montrent qu'environ 30 % du parc français de TPE ne supportent pas encore ou ne peuvent pas supporter l'euro. Comment envisagez-vous la fin d'année ?

Techniquement le passage à l'euro n'est pas compliqué. Les banques, les prestataires de services ou les constructeurs peuvent répondre, dans la plupart des cas, par un téléchargement logiciel ne nécessitant aucune intervention sur site. Cependant, environ 80 000 machines doivent tout de même être purement et simplement remplacées dans le cadre de la migration au cahier des charges CB5 qui inclut la fonctionnalité euro.

On peut donc craindre un goulet d'étranglement pour la mise à niveau du parc installé dans les derniers mois de l'année, et un risque pour un nombre non négligeable de commerçants de ne pouvoir accepter l'euro à partir du 1^{er} janvier 2002. Ce risque est d'autant plus grand dans le cas où le commerçant est propriétaire de son terminal et n'a pas de contrat de service annuel, la maîtrise et la mise à niveau du parc étant rendu plus complexes pour la banque.

Pour faire face à cette situation, nous avons planifié une augmentation de notre capacité de production sur le dernier trimestre 2001 et le premier trimestre 2002. Nous allons aussi travailler de manière plus rapprochée avec les banques ou les prestataires de services pour que le remplacement puisse se faire le plus rapidement possible.

Nous allons les aider à monter des campagnes de remplacement de parc en leur faisant profiter de notre propre expertise en matière de services et en leur permettant d'utiliser les pleines capacités de nos outils de gestion de parcs à distance, afin d'éviter au maximum les interventions sur site. SchlumbergerSema a acquis une forte expérience dans ce domaine d'offres de services *plug and play*, notamment dans le cadre de notre partenariat avec la Société générale en France. Nous avons aussi déjà su accompagner de nombreuses banques dans le cadre de campagnes de migration CB5, en mettant à disposition des prestations de services de téléchargement avec un taux de réussite de migration automatique depuis nos serveurs atteignant plus de 95 %.

«On peut craindre un goulet d'étranglement pour la mise à niveau du parc installé dans les derniers mois de l'année, et un risque pour certains commerçants de ne pouvoir accepter l'euro à partir du 1^{er} janvier 2002.»

— L'adaptation à l'euro n'est pas la seule évolution à laquelle les TPE doivent faire face. Déjà se profile la migration aux normes EMV. Quel état des lieux peut-on dresser sur ce plan ?

Le marché des TPE

Le marché des TPE recouvre des segments variés :

- les terminaux fixes des petits commerçants ;
- les terminaux portables (radio ou infrarouge) ;
- les terminaux mobiles (GSM) ;
- les produits spécifiques de la grande distribution.

Les terminaux fixes restent majoritaires, mais leur marché se rétrécit au profit des terminaux

portables. La France est un des pays les plus avancés sur les terminaux portables car elle est accoutumée à la carte à puce c'est-à-dire un environnement off-line, qui ne nécessite pas une interrogation du serveur pour toutes les transactions, mais seulement pour celles qui dépassent un montant donné (environ 10 % des transactions sont on-line).

Les terminaux mobiles, dont le coût est plus élevé, ne concernent qu'une frange marginale de commerçants, les itinérants qui vendent sur les foires, les salons... Les produits de grande distribution enfin, demandent une expertise particulière car ils nécessitent une intégration dans un environnement de caisses déjà existant.

La plupart des pays européens ont déjà défini un calendrier de migration de leur parc de TPE vers EMV ou ont entamé purement et simplement la migration. C'est le cas de la Grande-Bretagne qui déploie massivement des terminaux approuvés aux normes EMV Level 1 et EMV Level 2. Schlumberger-Sema est d'ailleurs très présent sur ce marché avec plusieurs dizaines de milliers de terminaux approuvés EMV Level 2 livrés par an à notre client Royal Bank of Scotland, premier acquéreur européen. En France, un calendrier a été clairement fixé par le GIE Cartes Bancaires. Tous les terminaux doivent être mis en conformité CB5.1 d'ici la fin de l'année 2001 et CB5.2 d'ici mi-2003, date à partir de laquelle toutes les cartes à puce en circulation devraient avoir basculé de la technologie propriétaire

«En France, les constructeurs ont dû dépenser sur les quatre dernières années plus de 10 millions de francs chacun dans le développement du CB5.»

B0' à la technologie EMV. Le cahier des charges CB5 intègre non seulement la fonctionnalité euro, mais aussi de nouvelles fonctionnalités sécuritaires. Il permet aussi aux banques une plus grande souplesse dans la paramétrisation du logiciel. CB5.1 supporte exclusivement la technologie B0' tandis que CB5.2 intègre à la fois l'acceptation de la technologie B0' et EMV, ce qui nécessite un doublement de la capacité mémoire et des performances de calculs accrues au niveau du terminal, d'où l'obsolescence de certains matériels.

Dans les autres grands pays acquéreurs comme l'Italie, l'Espagne ou l'Alle-

Le point sur l'euro conversion des TPE

Parc installé : 625 000 terminaux de commerce de proximité.

Parc euro convertible : 405 000 soit 65 %.

Parc à mettre à niveau : 220 000 dont :

- 100 000 doivent recevoir un logiciel téléchargé.,
- 40 000 doivent être modifiés sur site (taille mémoire insuffisante...),
- 80 000 doivent être remplacés.

Source : GIE Cartes Bancaires (juin 2001).

magne, des plans de migration ont été approuvés par les banques et des pilotes EMV sont prévus dès l'année prochaine, pour une diffusion et une acceptation massive des cartes EMV attendue à partir de 2003.

Ces changements technologiques impliquent de lourds investissements pour les constructeurs. Le cas du marché français est symptomatique, où les constructeurs ont dû dépenser sur les quatre dernières années plus de 10 millions de francs chacun dans le développement du CB5 dans un contexte de plus en plus concurrentiel, les prix des terminaux ne cessant de baisser à performance accrue.

— *Quel est le rôle et la responsabilité qui incombent aux banques à la fois dans le passage à l'euro et à EMV ?*

Un gros effort de formation et de communication. Sans une politique claire de marketing auprès des commerçants, il sera difficile de mettre en œuvre ces changements.

Tous les terminaux équipés CB5 sont par essence bi-monnaie : ils acceptent à la fois les francs et les euros, mais

acceptent par défaut les francs. Le commerçant peut choisir une transaction en euros en faisant une manipulation facile pour accepter le paiement en euros ; après cette transaction, le terminal revient automatiquement au paiement en francs. Les banques, quand elles le souhaitent, pourront provoquer du jour au lendemain la bascule de leur parc vers l'acceptation définitive des paiements en euros. Un retour au paiement en francs ne sera alors plus possible.

Mais les banques sont inquiètes car elles constatent que peu de cartes sont utilisées pour des paiements en euro. Les commerçants ne sont pas «moteurs» car cela perturbe leur comptabilité. Il n'y a pas de phénomène d'apprentissage. Non seulement la bascule de la base installée, mais aussi la formation des commerçants et l'information des consommateurs se feront sans aucun doute au dernier moment. Une campagne est cependant prévue en septembre, qui consistera à afficher les prix en euros en gros et les prix en francs en petits. Cela devrait inciter consommateurs et commerçants à réfléchir en euros. ●

Propos recueillis par E. C.

TPE loués ou achetés ?

Sur le parc de terminaux français :

- 50 % sont la propriété des commerçants,
- 50 % sont la propriété des banques.

Le fort taux de détention des TPE par les commerçants est une spécificité française. Dans la plupart des autres pays ce sont les banques qui sont propriétaires, ce qui réduit les problèmes de mise à niveau car elles maîtrisent mieux leur base installée, le type et l'état des machines, les applicatifs, etc.